

<https://enseignants.se-unsa.org/10-en-conge-maladie-une-mesure-inique>



enseignants de l'Unsa



- 10 % en congé maladie : une mesure inique !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 28 février 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

- 10 % en congé maladie : une mesure inique !

À compter du 1er mars, tous les personnels malades verront leur rémunération amputée de 10 %. Le SE-Unsa continue à dénoncer ce recul de nos droits et demande au gouvernement de mettre un terme à cette injustice.

Une perte de pouvoir d'achat et de droits

Être malade et perdre 10 % de son salaire est inacceptable. Cette perte de pouvoir d'achat est injuste et incompréhensible. En effet, aucun agent ne choisit d'être malade ou accidenté. Ce sont toujours des médecins qui signent des arrêts de maladie.

Jusque-là, l'État prenait totalement en charge pendant trois mois notre salaire en congé maladie, c'est donc une perte de droits. Au-delà, cette décision rompt la confiance avec notre employeur qui nous malmène en permanence.

- 10 % de rémunération en congé, ça veut dire quoi concrètement ?

Problème d'arithmétique :

Combien coûte le rétablissement des 4 000 postes de l'Éducation nationale que le gouvernement voulait supprimer ? 50 millions d'euros.

Combien compte économiser le gouvernement sur le dos des agents malades en diminution leur rémunérations ? 76 millions d'euros.

Cela veut-il dire que ce sont les personnels en arrêt maladie qui financeront indirectement le maintien de ces moyens au sein de notre ministère... ?

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, il est impératif de revenir sur une brèche ouverte dans nos garanties statutaires d'agents publics. Il n'est pas possible d'accepter que les difficultés de santé des agents publics deviennent une variable d'ajustement des finances publiques. Aujourd'hui c'est 10 %, mais demain qu'en sera-t-il si les gouvernements ne regardent désormais la Fonction publique que comme un pot à économies ?